

Bulletin / Presse

NUMERO: 135

DATE: 31.01.85

FEDERATION
FRANCAISE
DE
MOTOCYCLISME

74 Av. Parmentier

75011-PARIS

Tel. 700-94-40



DEMI FINALE
DES CHAMPIONNATS DU MONDE
PAR EQUIPES
DES COURSES SUR GLACE

2 ET 3 FEVRIER 1985

ANNEAU DE VITESSE/PALAIS DES SPORTS A GRENOBLE LES SAMEDI 2
et DIMANCHE 3 FEVRIER. Rens. Docteur BAUDRY au (76) 26 49 22
et le matin au 54 05 43 ... COURSES ABSOLUMENT A VOIR ...

● EN CHAMPIONNAT DE FRANCE, LA PREMIERE EPREUVE D'ENDURANCE
TOUT TERRAIN EST ORGANISEE LE 10 FEVRIER DANS LES CARRIERES
DE BAUXITE DU THORONET (VAR) LE MOTO CLUB DU DRAGON VOUS PRO-
POSE UNE COURSE DE 6 HEURES SUR UN PARCOURS D'ENVIRON 12 KMS.
Cylindrées admises : 80 - 125 - 250 et + de 250 - une seule
machine admise par équipage.

VERIFICATIONS de 9 H à 9 H 30, LE DEPART SERA DONNE A 10 H.

RENSEIGNEMENTS : MC DRAGON, Mr FERAUD 63 bd Jardin des Plantes
83300 DRAGUIGNAN Tél. (94) 67 13 46 et 68 85 84

*

● LES RANDONNEURS TRIALISTES DE FRANCE ORGANISE, Le 10 FEVRIER
UN TRIAL NATIONAL COMPTANT POUR LA "SELECTION ZONE 3" ... LE
5ème TRIAL DE VENTEROL (ISERE) Le parcours à emprunter est
de 20 Kms avec 15 zones NON STOP de niveau 1,2,3.

LES VERIFICATIONS SE FERONT SUR LE LIEU DE DEPART DE 7H30 à
10H30, LES DEPARTS A PARTIR DE 9 H. (un départ toutes les mi-
nutes. Contrôle départ et arrivée sur la place de la Mairie.

TEL. (75) 26 05 30

*

----- CHAMPIONNAT DE FRANCE -----
DE TOURISME ET DES RANDONNEURS

UNE EPREUVE DE CLASSEMENT EST RAJOUTEE AU CALENDRIER DU
CHAMPIONNAT POUR REMPLACER CELLE QUI AVAIT ETE INITIALEMENT
CONFIEE AU MOTO CLUB D'AVIGNON. CETTE EPREUVE AURA LIEU
A CARPENTRAS LES 27 ET 28 JUILLET
ORGANISATEUR : AM CARPENTRASSIENNE

Responsable:
Mme D. de LORENZI

CALENDRIER DES 2-3 FEVRIER

PROMO-SPORT CROSS (41) HERBAULT/ASFFM-MC MESLAND HERBAULT/TEL. 700 94 40
 TRIAL NATIONAL (30) PUJAUT/MOTO-CLUB DU GARD/TEL. (90) 22 00 71
 ENDURO NATIONAL (33) HOURTIN NAUJAC/MC GIRONDINS DE BX/TEL. (56) 89 08 69
 ENDURO INITIATION (49) GENNES/MC GENNES/ TEL. (41) 51 90 00
 ENDURANCE TOUT TERRAIN INTER (34) SETE/MC SABLES SETOIS/TEL. (67) 51 07 18
 ENDURANCE TOUT TERRAIN NATIONALE (14) ARROMANCHES/CAEN MC/TEL. (31) 68 10 93
 COURSES SUR GLACE INTER -1/2 FINALE PAR EQUIPES CHAMPIONNAT DU MONDE -
 (38) GRENOBLE/UNION DES CLUBS MOTOCYCLISTES GRENOBLOIS/TEL. (76) 26 49 22
 COURSES CYCLOMOTEURS (97) LA PLAINE DES CAFRES/MOTO CLUB DU SUD

CALENDRIER DES 9-10 FEVRIER

MOTO-CROSS INTERNATIONAL (30) BEUCAIRE/MC BEUCAIRE TARASCON/TEL. (66) 59 29 36
 PROMO-SPORT CROSS (35) PIPRIAC/ASFFM - KER MC/ TEL. 700 94 40
 TRIAL NATIONAL -SELECTION ZONE 3 - (26) VENTEROL/RT FRANCE 26/TEL. (75) 26 05 30
 TRIAL REGIONAL (87) EYJEAUX/MOTOR CLUB LIMOUSIN/ TEL. (55) 00 21 11
 ENDURO INITIATION (49) ALLONNES/AM ALLONNE ET BRAIN/ TEL. (41) 52 05 86
 ENDURANCE TOUT TERRAIN NATIONALE - CHAMPIONNAT DE FRANCE - (83) LE THORONET/
 MOTO-CLUB DU DRAGON/TEL. (94) 67 13 46 et 68 85 84
 ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (97) LA PLAINE DE CAFRES/MOTO CLUB DU SUD



EN COLLABORATION AVEC LE MOTO CLUB BEAUGEOIS,
 LE COUP D'ENVOI DES PROMO CROSS A ETE DONNE, Le 27 JANVIER,
 SUR LE TERRAIN DE PONTIGNE (49)
 CENT VINGT PILOTES ONT REPONDU PRESENTS POUR CETTE PREMIERE
 EPREUVE COURUE SUR UN SOL ASSEZ BOUEUX (dégel oblige!)
 QUELQUE QUATRE CENTS SPECTATEURS SONT VENUS APPLAUDIR NOS
 JEUNES PILOTES EN HERBE ... C'EST PEU MAIS C'EST LE DEBUT
 DE LA SAISON ...

1ère MANCHE - 80cc

1. David FRETIGNE/KAWA/MC MAYENNAIS
2. Denis SABOURIAN/YAMAHA/UM CHOLETAISE
3. Xavier GARMARD/SUZUKI/LICENCE JOURNEE
4. Laurent HOGDAY/YAMAHA/MC ANGEVIN
5. Abel CHEVALIER/HONDA/LICENCE JOURNEE

1ère MANCHE - 125cc

1. Didier VIEMONT/HONDA/LICENCE JOURNEE
2. Denis GUY/KAWA/LICENCE JOURNEE
3. Patrice DIVAY/KAWA/LICENCE JOURNEE
4. Thierry RABAUD/YAMAHA/MC DES SABLES
5. Franck GARCIAU/HONDA/UM CHOLETAISE

1ère MANCHE - 250cc

1. Xavier HAMEAU/HONDA/MC IFFENDIC
2. Olivier PRODHOMME/HONDA/MC HT ANJOU
3. Patrick VIRIOT/YAMAHA/MC SUZERAIN
4. Louison BROSSEAU/YAMAHA/UM CHOLETAISE
5. Christian LEMOINE/YAMAHA/MC GUICHEN

1ère MANCHE - 500cc

1. Daniel DUVAL/KTM/MC ERNEE
2. Stéphane LACAZE/YAMAHA/MC SAUMUROIS
3. Bernard NICOLO/KAWA/MCCA
4. Jean-Claude GRIGNARD/KAWA/CM SUCEEN

2ème MANCHE - 80cc

1. David FRETIGNE/KAWA/MC MAYENNAIS
2. Xavier GARMARD/SUZUKI/LICENCE JOURNEE
3. Laurent HOGDAY/YAMAHA/MC ANGEVIN
4. Benoit BEAUMONT/YAMAHA/MC BAUGEOIS
5. Denis SABOURIAN/YAMAHA/UM CHOLETAISE

2ème MANCHE - 125cc

1. Thierry RABAUD/YAMAHA/MC DES SABLES
2. Didier VIEMONT/HONDA/LICENCE JOURNEE
3. Patrice DIVAY/KAWA/LICENCE JOURNEE
4. Pascal GLOUX/YAMAHA/AM CORSEUL
5. Denis GUY/KAWA/LICENCE JOURNEE

2ème MANCHE - 250cc

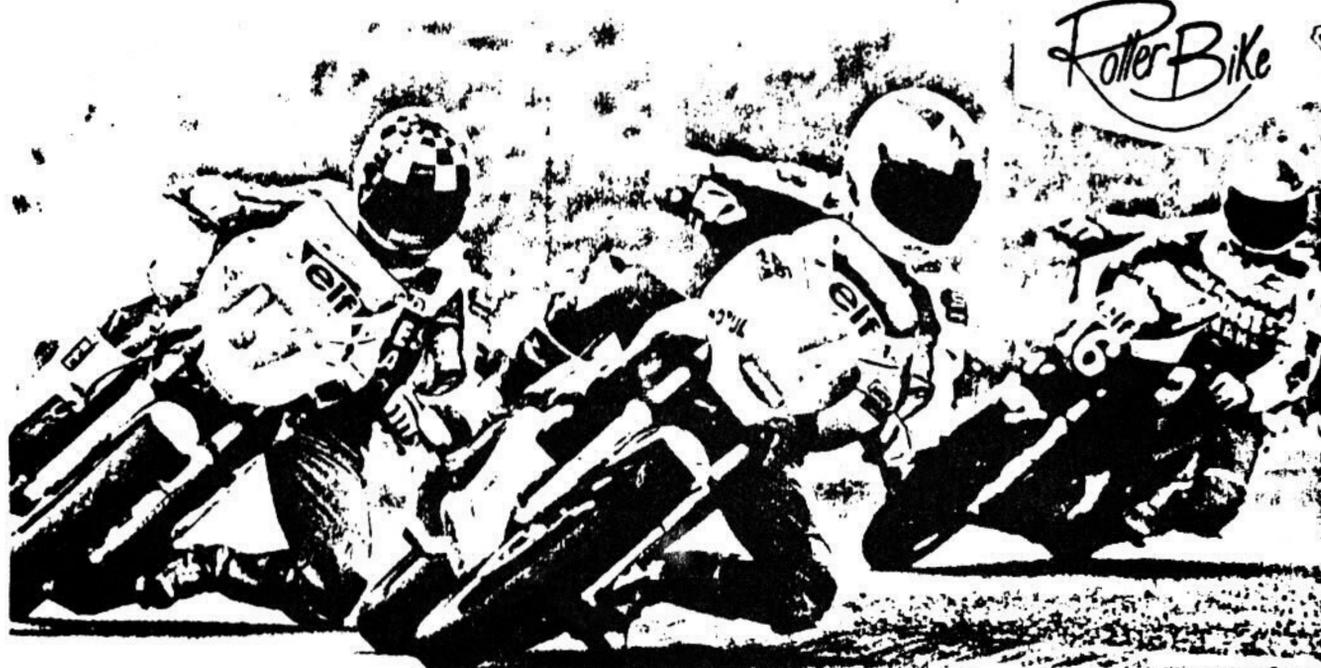
1. Olivier PRODHOMME/HONDA/MC HT ANJOU
2. Xavier HAMEAU/HONDA/MC IFFENDIC
3. Emmanuel BARBOT/HONDA/MC BRULAY
4. Louison BROSSEAU/YAMAHA/UM CHOLETAISE
5. Patrick VIRIOT/YAMAHA/MC SUZERAIN

2ème MANCHE - 500cc

1. Stéphane LACAZE/YAMAHA/MC SAUMUROIS
2. Daniel DUVAL/KTM/MC ERNEE
3. Bernard NICOLO/KAWA/MCCA

AVEC — 

Coupes Promosport France







● CLASSES ADMISES

- 125 .. au dessus de 50 et jusqu'à 125
- 250 .. au dessus de 125 et jusqu'à 250
- 500 .. au dessus de 250 et jusqu'à 500
- 750 .. au dessus de 500 et jusqu'à 750

NOTA : CAS PARTICULIER DES 80cc seront acceptés à l'intérieur de la classe 125, un classement particulier sera établi si dix machines au minimum sont engagées.

● ENGAGEMENTS

chaque demande devra être accompagnée des droits : 140 Frs NON REMBOURSABLES et adressée à : PROMOSPORT FRANCE - FFM, 74 AVENUE PARMENTIER 75011 PARIS

Les engagements seront clos 14 jours avant la date de chaque manifestation.



POUR DEBUTER EN " VITESSE " IL EST OBLIGATOIRE DE PASSER PAR DES EPREUVES DE PROMOTION.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LA FEDERATION PAR L'INTERMEDIAIRE DE SON ASSOCIATION SPORTIVE A CREE UN CYCLE D'EPREUVES

" LES PROMOSPORT FRANCE "

LA F.F.M. PREND EN CHARGE UN CERTAIN NOMBRE DE FRAIS : CHRONOMETRAGE, ASSURANCES, ORGANISATION ADMINISTRATIVE (règlements, engagements, ...), DELEGATION OFFICIELLE, COMMISSAIRES TECHNIQUES, CE QUI N'EST PAS NEGLIGEABLE, CROYEZ LE BIEN !

LES CLUBS AFFILIES ONT, QUANT A EUX, TOUTE L'ORGANISATION TECHNIQUE DES CIRCUITS, CE QUI N'EST PAS NON PLUS A NEGLIGER.

LE SUCCES DE "PROMOSPORT FRANCE" N'EST PLUS A FAIRE AUPRES DES PILOTES ... ILS VIENNENT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX ET PEUT-ETRE VERRONS-NOUS ENCORE DE JEUNES DEBUTANTS DEVENIR "CHAMPIONS D'EUROPE OU DU MONDE" DANS UN PROCHE AVENIR ...

N'EN VIENNENT PAS NOMBREUX, PAR CONTRE, LES SPECTATEURS! POURQUOI ? manque d'informations? manque de publicité? d'accord il n'y a pas de vedettes... ET POURTANT! QUE DE BELLES COURSES ... C'EST LE SEUL POINT NOIR QUE NOUS VOUDRIONS VOIR VIRER AU "GRIS" EN 1985.

NOUS DONNONS CI-APRES QUELQUES EXTRAITS DU REGLEMENT DES "PROMOSPORT FRANCE" ET LE CALENDRIER 1985 MAIS AVANT, NOUS VOUDRIONS REMERCIER TOUS CEUX QUI NOUS AIDENT COMME ...  qui fait beaucoup pour nos jeunes, LE PAGE PNEUS pour son Challenge Pole-Position, ROLLER BIKE pour son challenge LE GROUPE MASSERON LAMBERT pour les PROMOSPORT REGIONALES. Sans oublier le concours que nous apporte MOTO REVUE. MERCI A TOUS.

CALENDRIER 1985

CIRCUIT DE MAGNY COURS	02-03/03
CIRCUIT D'ALBI	16-17/03
CIRCUIT DE LEDENON	23-24/03
CIRCUIT CAROLE	20-21/04
CIRCUIT DE NOGARO	01-02/06
CIRCUIT CAROLE	22-23/06
CIRCUIT PAUL RICARD	03-04/08
CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS	30/08-01/09
CIRCUIT DE LEDENON	21-22/09

● CONCURRENTS

TOUS LES COUREURS DE TOUTE NATIONALITE, DETENTEURS D'UNE LICENCE NATIONALE F.F.M. 1985 PEUVENT PARTICIPER AUX PROMOSPORT FRANCE. LA CYLINDREE SERA LIMITEE A 500cc POUR LES TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE DELIVRE DEPUIS MOINS DE 12 MOIS A LA DATE DE LA MANIFESTATION.

NE PEUVENT PARTICIPER AUX PROMOSPORT FRANCE :

- Les coureurs ayant obtenu précédemment un titre de Champion de France de Vitesse,
- Les coureurs ayant été INTER VITESSE dans le passé,
- Les trois premiers des Championnats Nationaux 1984

NE PEUVENT PARTICIPER DANS LEUR CLASSE 1984

- Les Vainqueurs des Promosport France 125-250 et 500cc
- Les Vainqueurs des différentes Coupes de Marque

● MACHINES

Les machines admises devront répondre aux caractéristiques définies par la Commission Technique FFM pour les machines de Sport.

La Commission des Circuits a autorisé les REALESAGES prévus sur les catalogues des Constructeurs dans la limite où la cylindrée obtenue ne saurait être supérieure de 4% de la cylindrée d'origine de la machine considérée.

● IL EST RAPPELE QU'AU COURS D'UNE MEME MANIFESTATION IL EST INTERDIT DE S'ENGAGER DANS PLUS DE DEUX CATEGORIES DIFFERENTES ET QUE L'ON NE PEUT CONCOURIR DANS DEUX CLASSES DIFFERENTES AVEC UNE MEME MACHINE.

● LES PLAQUES DE COURSES (3) seront fournies par l'organisation. Elles porteront la Marque ELF.

● DES ESSAIS NON CHRONOMETRES ET NON QUALIFICATIFS SE DEROULERONT LE SAMEDI MATIN (LES HORAIRES DETAILLES PARAITRONT DANS CHAQUE REGLEMENT PARTICULIER)

● LES POINTS COMPTANT POUR L'ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT DES PROMOSPORT FRANCE, DANS CHAQUE CLASSE, SERONT AINSI ATTRIBUES :

- 1er/15p - 2ème/12p - 3ème/10p - 4ème/8p - 5ème/6p - 6ème/5p - 7ème/4p - 8ème/3p - 9ème/2p - 10ème/1p

UN PILOTE AYANT TOTALISE AU COURS DE LA SAISON 60 POINTS POURRA PRETENDRE A UNE LICENCE INTER. CES POINTS POURRONT ETRE ACQUIS DANS UNE OU PLUSIEURS CLASSES.

● CLASSEMENT GENERAL DES PROMOSPORT FRANCE

LES CLASSEMENTS DES PROMOSPORT FRANCE-Challenge ELF, SERONT ETABLIS DANS CHAQUE CLASSE, SUR LES MEILLEURS RESULTATS OBTENUS SUR L'ENSEMBLE DES COURSES INSCRITES AU CALENDRIER, MOINS DEUX.

Prix - Challenge

Dans chaque épreuve et pour chaque classe, les concurrents se verront attribuer les prix suivants :

EN FINALE

1er	650 francs
2ème	480 francs
3ème	390 francs
4ème	320 francs
5ème	250 francs
6ème	220 francs
7ème au 10ème	140 francs
Soit 2 870 francs x 4	11 480 francs

Dans chaque classe, une COUPE DES DAMES sera décernée à la meilleure pilote féminine.



Classement général des Promosport France

Il sera offert, dans chaque classe :

1er	1 Coupe plus	3 300 francs
2ème	1 Coupe plus	2 200 francs
3ème	1 Coupe plus	1 700 francs
4ème		1 200 francs
5ème		600 francs
Soit 9 000 francs x 4		36 000 francs

LE PAGE PNEUS :

Les classements du Challenge Pole-Position LE PAGE PNEUS seront établis dans chaque classe sur l'addition des points acquis lors des courses finales

Il sera offert dans chaque classe

1er	1 Coupe plus	2 000 francs
2ème		1 000 francs
3ème		800 francs



Les classements du Challenge ROLLER BIKE - RACING MOTORCYCLE seront établis dans chaque classe sur les meilleurs résultats obtenus sur l'ensemble des courses qualificatives organisées moins deux.

Il sera offert dans chaque classe :

1er	1 Coupe plus	2 000 francs
2ème		1 000 francs
3ème		800 francs



Promosport Régionales

Définition

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour 1986 dans le cadre des Promosport France, avec le concours de Motu Revue et sous le patronage de Eil et du Cabinet d'Assurances Masseron Lambert les Promosport Régionales.

Un vainqueur sera déclaré dans chacune des quatre classes disputant les Promosport (125 - 250 - 500 et 750cc) pour chaque zone définie à l'Article 2.

Définition des zones

- ZONE 1 :** Alsace - Bourgogne - Champagne - Franche-Comté - Lorraine
ZONE 2 : Flandres - Ile de France - Normandie - Picardie
ZONE 3 : Bretagne - Orléans - Pays de Loire - Poitou
ZONE 4 : Auvergne - Guyenne - Pyrénées - Limousin
ZONE 5 : Dauphiné - Languedoc-Roussillon - Lyonnais - Provence

Epreuves

Les points permettant d'établir le classement

des Promosport Régionales, pourront être acquis dans les épreuves suivantes

ZONE 1
 02/03/03 Circuit de Magny Cours
 20/21/04 Circuit Carole
 22/23/06 Circuit Carole

ZONE 2
 20/21/04 Circuit Carole
 22/23/06 Circuit Carole
 31/8/1/9 Circuit de Croix-en-Ternois

ZONE 3
 02/03/03 Circuit de Magny Cours
 01/02/06 Circuit de Nogaro
 22/23/06 Circuit Carole

ZONE 4
 16/17/03 Circuit d'Albi
 01/02/06 Circuit de Nogaro
 21/22/09 Circuit de Ledenon

ZONE 5
 23/24/03 Circuit de Ledenon
 03/04/08 Circuit Paul Ricard
 21/22/09 Circuit de Ledenon

Classements

A l'issue des manifestations Promosport figurant à l'Article 3, il sera extrait du classement général, dans chaque classe, un classement particulier pour les pilotes licenciés de la zone concernée.

Lesdits pilotes seront classés entre eux, quelle que soit leur position au classement général et bénéficieront d'une allocation de :

15 points au premier régional,
 12 points au second régional,
 1 point au dixième régional

Le classement général sera établi dans chaque classe sur la totalité des points marqués dans les épreuves concernant chaque zone.

Coupes

Pour chaque zone et dans chaque classe, la F.F.M. remettra une coupe au vainqueur offerte par le Cabinet Masseron-Lambert



**GROUPE
 MASSERON-LAMBERT
 ASSUREURS**

Règlement des machines de sport

Art. 1 Définition

Le motocycle de sport doit être fabriqué en série, faire l'objet d'une construction suivie et être vendu normalement dans le commerce.

Il doit être conforme aux prescriptions des normes internationales et françaises de la circulation routière et avoir subi l'agrément du Service des Mines.

Il doit être susceptible de se rendre sur les lieux de la compétition par ses propres moyens. Le moteur doit fonctionner avec le carburant du commerce vendu aux pompes. Les machines suralimentées sont admises. Le coefficient multiplicateur qui sera appliqué à leur cylindrée géométrique est fixé à 1,4.

La machine doit être obligatoirement immatriculée, à l'exclusion du W. Les machines en WW sont admises à condition qu'une réception par type de modèle ait été effectuée et que le nombre d'exemplaires vendus au public soit justifié. La feuille des Mines (barrée rouge) sera exigée.

Art. 2 Minimum de fabrication - Homologation

Pour être homologuées, les machines devront avoir été commercialisées à 100 exemplaires minimum au 1er avril 1985, être équipées d'un moteur fabriqué à 500 exemplaires au minimum et avoir reçu l'agrément de la Commission Technique.

Seules seront admises en Promosport les machines de marque et type figurant sur la liste des machines homologuées pour les courses en Promosport éditée en annexe.

Art. 3 Dispositions générales

En dehors des modifications autorisées ci-dessous, la machine devra être conforme aux normes imposées par le Règlement National des Manifestations Sportives, la machine devra être également conforme sous tous les rapports aux exigences de la Convention de Genève, même si le pays constructeur n'a pas adhéré à cette convention, ainsi qu'aux normes de circulation imposées sur le territoire français.

Art. 4 Caractéristiques générales

La machine doit avoir été homologuée par le Service des Mines et être conforme à sa notice descriptive. Seules les options figurant sur celle-ci seront autorisées (l'emploi double disque). Les cotés moteur (alésage et course) figurant sur la feuille des Mines ne pourront être modifiés, à l'exception des cotés réparations prévues pour l'alésage par le constructeur, sous réserve que la cylindrée alors obtenue ne dépasse pas la limite de cylindrée de la classe de référence.

L'équipement électrique complet devra être celui d'origine. Le faisceau électrique devra rester intégralement en place, y compris les commutateurs au guidon. Le générateur et le démarreur devront être en état de fonctionnement et seront contrôlés au pesage. Le couvercle de phare pourra être démonté. Seuls pourront être démontés les équipements électriques mentionnés à l'article 5.

Pour les épreuves de nuit, les concurrents pourront adjoindre des phares supplémentaires suivant les normes prévues par le Code de la Route, mais à condition de conserver en état de fonctionnement le phare d'origine.

Les reniflards (réservoirs d'essence, d'eau, d'huile ainsi que le carter moteur) devront tous aboutir dans un récupérateur d'une capacité minimum d'un demi litre fixé correctement. Les machines équipées d'un système de recyclage au pneumatique conserveront ce dispositif. Tous les

bouchons ou trappes de vidange devront être arrêtés.

Les dimensions des plaques de courses, de chiffres, ainsi que les couleurs devront être respectées. Leur nombre sera précisé au règlement particulier des épreuves.

PNEUMATIQUES

Les pneumatiques (secs ou sèches) doivent être catalogués et tarifiés. Les pneus liées (slicks) ou taillés à la main sont interdits.

CARENAGE

Pour les épreuves de Promosport France, tout carénage du commerce sera admis à condition que sa fixation présente toutes les garanties de sécurité et qu'il reste conforme aux normes du diagramme F.I.M.

SYSTEME D'ÉCHAPPEMENT

Toute modification est strictement interdite sauf relèvement de 50 mm maximum pour sécurité.

Le système d'échappement (tubes et pots) devra conserver la matière, la forme et les côtes d'origine du type considéré. Le diamètre intérieur du ou des tubes d'échappement devront rester intégralement d'origine à l'intérieur comme à l'extérieur et devront porter la marque de référence de leur réception à l'U.T.A.C.

BRUIT

Pour toutes les catégories, le nombre de décibels admis sera celui inscrit sur la feuille des Mines plus 5 décibels, le régime retenu étant celui indiqué sur la feuille des Mines.

Les essais pour le bruit seront effectués en statique, sonomètre placé à 50 cm de l'extrémité du système d'échappement sous un angle de 45 degrés.

Toute machine dont le niveau sonore dépassera celui autorisé sera refusé au pesage.

Art. 5

Devront être retirés obligatoirement

- les béquilles,
- les clignotants en saillie,
- les (s) rétroviseurs,
- les repose-pieds passager,
- la plaque minéralogique,
- l'optique de phare.

Art. 6 Tableau des modifications autorisées

PARTIE CYCLE : d'origine du type considéré
SELLE : libre, mais vendue dans le commerce sans modification des ancrages sur le cadre.

COMMANDES RECULÉES : admises.

GUIDON : libre du commerce. Les embouts devront être obligatoirement bouchés.

AMORTISSEURS AR : changement autorisé en conservant les ancrages d'origines sur le cadre et le bras oscillant.

AMORTISSEUR DE DIRECTION : autorisé.

GARDE-BOUE : la partie démontable du garde-boue arrière peut être retirée.

CARTER CHAÎNE SECONDAIRE : peut être retiré.

PONTETS DE FOURCHE : autorisés.

FREINS : sont autorisés le perçage des disques, le changement des flexibles, du liquide et de la garniture des plaquettes de frein, ainsi que la ventilation forcée du système de freinage à condition que le dispositif adopté dans ce dernier but présente toutes les garanties de sécurité.

COMPTEUR KILOMÉTRIQUE : pourra être retiré.

PARTIE MOTEUR

K.I.L.N. : la palette de K.I.L.N. pourra être retirée (mais le mécanisme devra rester en état de fonctionnement).

CARTERS : moteur et boîte d'origine du type considéré. Le découpe du passage du pignon de sortie de boîte sera autorisé.

VILEBREQUIN : d'origine du type considéré, ainsi que les bielles et les roulements de bielle. L'allègement et l'équilibrage sont autorisés sur toutes pièces en mouvement.

ROULEMENTS : les roulements en général, ainsi que les paliers de vilebrequin, sont libres. Leur nombre et leurs dimensions devront toutefois rester d'origine.

CYLINDRE : la forme, la matière ne peuvent être changées.

PISTON : libre, découpe de la jupe autorisée.

CULASSE : la forme (y compris celle de la chambre de combustion) et la matière ne peuvent être changées.

Les entrées et les sorties de cylindre-culasse doivent rester aux dimensions d'origine.

DISTRIBUTION : le système de distribution, le nombre de soupapes (4T), le nombre de lumières (2T) ne peuvent être changés. La surface des lumières (2T) ou la dimension des soupapes (4T) sont libres. Le diagramme de distribution, ainsi que le rapport volumétrique sont libres. Si dans la distribution d'origine du type considéré, un système (clapet ou autre) est incorporé, celui-ci devra être maintenu intégralement sans modification.

CARBURATEUR : type d'origine. Le lubrifiant au d'origine, la cartouche ou la mousse vent pas être supprimés.

LUBRIFICATION : d'origine du type considéré. Doit rester en état de fonctionnement intégral sur les deux temps. Une lubrification supplémentaire par addition d'huile à l'essence est autorisée.

ALLUMAGE : d'origine du type considéré.

EMBRAYAGE : d'origine du type considéré.

BOÎTE DE VITESSES : nombre de rapports, d'origine du type considéré. Le changement de la démultiplication finale est autorisé.

Tout litige n'ayant pas été réglé sur place par le jury de l'épreuve devra être obligatoirement réglé par délégation de la Commission Technique.

PARTICULARITÉS POUR LES COURSES D'ENDURANCE

Le règlement technique des machines de sport est applicable lors des courses de Championnat de France d'Endurance, à la seule exception que pour lesdites épreuves, seuls seront autorisés les carénages vendus normalement de série avec la machine. Ils ne doivent subir aucune modification, ni dans leur forme, ni dans leur fixation. Également, le système d'éclairage devra rester sur place.

L'éclairage de la machine devra fonctionner durant la course. Le phare d'origine pourra être remplacé par un phare d'une autre marque, mais le nouvel optique devra être de même diamètre que celui d'origine.

Feux arrière : le système devra comporter obligatoirement deux feux alimentés par deux circuits indépendants à partir de la batterie.

Pour ces épreuves d'endurance, disputées éclairage en état de marche, le numéro de course frontal devra être reporté sur le côté du carénage de tête de fourche dans le cas des machines équipées d'un carénage. Pour celles dépourvues de carénage, la plaque de course de devant devra être fixée au-dessus du phare. Dans les deux cas, l'optique de phare ne devra pas être masquée, de façon à permettre le contrôle du fonctionnement de l'éclairage.

Enfin, la capacité du récupérateur à huile devra être d'un litre.

● AFFILIATIONS DE CLUBS

LMR PICARDIE

* MOTO CLUB DES COYOTES, siège J. CLAUDE MERCIER, CD 320, LA TUILERIE 02130 BARZY SUR MARNE
PRESIDENT : ALAIN MERCIER

LMR LANGUEDOC ROUSSILLON

* MOTO CLUB DE SAINT VICTOR LA COSTE, CAFE DU PROGRES ST VICTOR LA COSTE 30290 LAUDUN,
PRESIDENT : GILLES CHARPAIL, Secrétaire ROGER PANIER

LMR DAUPHINE SAVOIE

* MOTO VERTE DE MAURIENNE, 2 AVENUE DU MONT CENIS 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
PRESIDENT : G. QUEZEL AMBRUNAZ, LA CHAMBRE 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES T. (79) 59 44 66
Secrétaire : Eliane QUEZEL AMBRUNAZ

LMR FRANCHE COMTE

* MOTO CLUB MJC DE MORTEAU, MJC 2 PLACE DE L'EGLISE, 25500 MORTEAU
PRESIDENT : LOUIS BOILLOD CERNEUX, 29 RUE DE LATRE 25500 MORTEAU T. (81) 67 04 74, Secrét. JPierre PAGNOT

LMR ORLEANAIS

* AMICALE MOTOCYCLISTE DE LA VALLEE DE LA CREUSE, IEGE : 29 AVENUE G.SAND 36200 ARGENTON S/CREUSE,
ADRESSER LA CORRESPONDANCE AU PRESIDENT : JEAN CLAUDE ANDRIEU, 37 RUE DES REIZES 36200 LE PECHEREAU
T. (54) 24 09 91 et 24 22 21

NOTEZ LE NOUVEAU TELEPHONE DE MONSIEUR BROALLIER, PRESIDENT DE LA LIGUE DU LIMOUSIN (55) 50 95 95

Le MOTO CLUB LES INVINCIBLES DEVIENT LE MOTO CLUB DE MONTREUIL BELLAY, TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE AU PRESIDENT, PHILIPPE GUILLOTEAU, 246 BOUL. PASTEUR 49260 MONTREUIL BELLAY T.(41) 52 38 91

NOUVEAU BUREAU DU TRIAL CLUB 72 - PRESIDENT : LIONEL BARBE, SECRETAIRE : CH.LEVEILLE A QUI IL FAUT ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE : "LA PINSARDIERE" 72240 CURES

SECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT AU CLUB SPORTIF DE ST GEORGES D'OLERON, PHILIPPE MOREAU, 78 ALLEE DU FORT ROYER VILLA QUAISSY A ST PIERRE D'OLERON

CLUB ALPIN MOTO : CORRESPONDANCE A ADRESSER AU NOUVEAU PRESIDENT : THIERRY BARNEAUD, LAGARDE 04560 LA BREOLE T. (92) 35 06 70, SECRETAIRE : MYLENE MOULLET, CHATEAU-NEUF DE CHABRE 05300 LARAGNE T. (92) 65 01 01

L'UNION MOTOCYCLISTE DE L'AIN ORGANISE LES 16/17 MARS SON TRADITIONNEL RALLYE MOTOS ET SIDECARS " LE 53^{ème} RALLYE DE L'AIN "

OUVERT A TOUTES LES CYLINDREES, IL EST COMPOSE D'UNE BOUCLE DE 257 KMS A PARCOURIR DEUX FOIS. COMME LES ANNEES PRECEDENTES, L'UM AIN VOUS ATTEND NOMBREUX AU DEPART DU PLUS ANCIEN RALLYE DE FRANCE. CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 6 MARS, ECRIRE A L'UM AIN, MAISON DES SOCIETES, BD IRENE JOLIOT CURIE 01000 BOURG EN BRESSE

MICHEL NEVEU, PRESIDENT DE LA LIGUE DES PAYS DE LOIRE ET DE LA SECTION MOTOCYCLISTE DU CO PONTLIEUE S'EST VU REMETTRE LA MEDAILLE D'OR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ... TOUTES NOS FELICITATIONS.



CHAMPIONNAT DE FRANCE POLICE ARMEE 85

LE CLUB MOTOCYCLISTE DE LA POLICE NATIONALE ORGANISE EN 1985, SOUS LE PATRONAGE DES PETROLES BP, DE CALBERSON et DE CAMEL OFF ROAD,

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INTER ARMEE AGENTS DE L'ETAT SUR SEPT EPREUVES : SAINT LAURENT DU VAR (06) - LONGUEVAL((02) PERTUIS (84) - MARIGNY LE CHATEL (10) - DHUIZEL (02) - COGNAC (16) - GAILLEFONTAINE (76)

PEUVENT Y PARTICIPER TOUS LES PILOTES LICENCIES FFM (Inter et Nationaux) DE NATIONALITE FRANCAISE, SOUS RESERVE D'ETABLIR UNE DEMANDE AU SIEGE NATIONAL DU CMPN (73 BD PEREIRE, 75017 PARIS) AVANT LE 25 FEVRIER ET DE REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES : MILITAIRES ENGAGES OU APPELES POUR LE SERVICE LEGAL, GENDARMES ET POLICIERS EN ACTIVITE, AGENTS D'ETAT EMPLOYES PAR UN MINISTERE.

A l'occasion des épreuves de LONGUEVAL et de DHUIZEL, le C.M.P.N. organisera des épreuves de promotion ouvertes a tous les pilotes licenciés FFM. Se renseigner au CMPN.

PIPRIAC EN ILLE ET VILAINE LES 9 ET 10 FEVRIER 1985

L'AS FFM, LE KER MOTO CLUB et LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE PIPRIAC

ORGANISENT UN PROMO SPORT CROSS OUVERT A TOUS LES AMOUREUX DE MOTO TOUT TERRAIN



Le terrain de PIPRIAC -qui recevra en Septembre une épreuve internationale et le SUPER CHAMPIONNAT- va, pendant deux jours permettre à nos jeunes de faire d'énormes progrès dans ce sport qu'ils aiment. Une centaine sont déjà inscrits, ce qui promet un très beau spectacle.

Le samedi après midi et le dimanche matin se dérouleront les séries qualificatives et le dimanche après midi à partir de 14 heures se disputeront les manches de classement. Quatre catégories sont prévues : 80 - 125 - 250 et 500cc. Courses en deux manches de classement de 20 minutes + 2 tours. Prix d'entrée fixé à 20 frs pour les deux jours.

UN WEEK END DE SPORT A NE PAS MANQUER ... RENDEZ-VOUS LES 9 ET 10 FEVRIER A PIPRIAC ...



TROPHÉE ASSURANCE
moto verte

ASSURANCE AUTO MOTO VERTE, ENCORE PLUS POUR LES "AFRICAINS VERTS"...

ATLAS 85 : ASSURANCE AUTO MOTO VERTE ASSISTANCE

● ● ●
Les détails seront communiqués dans notre prochain bulletin.
● ● ●